



2023

CLUB de VOILE SOUSTONS MARENSIN

Base de Laurens, route d'Azur, 40140 Soustons

Tél : 05 58 41 11 95 - Email : cvsm.soustons@orange.fr - Site : cvsm.org

BULLETIN Adhésion membre éligible FFVH

Adresse : Code postal : Ville :

☐ (dom): (mob) E-mail :

ADULTES (même adresse), licence FFV obligatoire :

	Nom	Prénom	Né le :	Adhésion	Licence FFV	Club Sport Loisir	Total
1				30€	60€	112€	
2				30€	60€	112€	

TOTAL :

J'autorise mon club à renseigner sur ma licence FFVoile ma situation de handicap.

J'ai bien pris connaissance que cette déclaration est facultative et déclarative. Elle permettra de m'adresser des informations relatives à la voile handivalide et restera strictement confidentielle.

En renseignant cette case, j'accepte que la FFVoile utilise ces renseignements à des fins exclusives de mise en valeur de la pratique Handivoile, notamment par l'intermédiaire d'outils statistiques. Il est entendu que les données nominatives resteront internes à la FFVoile et ne seront pas transmises à un tiers.

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association et m'engage à les respecter
- Je déclare que les personnes inscrites savent nager (25m pour les – de 16 ans, 50m à partir de 16 ans)
- J'ai été informé qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile (en compétition en option) est indispensable pour bénéficier des garanties de la licence et donc pouvoir naviguer avec le matériel du club.
- J'ai été informé que la licence FFV inclut une assurance de base. Une garantie complémentaire "PREVI VOILE" peut être souscrite à titre individuel (voir le site de la FFV).
- J'ai été informé que la licence ne sera valide qu'après saisie informatique par le Club et que je la recevrai à l'adresse Email indiquée ci-dessus
- Je déclare avoir pris connaissances des conditions générales au verso

Nom et Signature du ou des adhérents (et du parent responsable si – de 18 ans, avec adresse si différente) :

Les renseignements demandés sur cette fiche sont destinés à un fichier informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification des informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer auprès du Président du club.

Cadre administratif réservé au Club : Bulletin d'adhésion délivré par : Visa : Saisie des licences le : par : Règlement : Par chèque à l'ordre "CVSM" : <input type="checkbox"/> Carte bleue <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Si chèques multiples : 2° chèque€ à encaisser après le ; 3° chèque€ encaisser après le

Conditions générales

Licence FFV et Certificat médical :

Adultes : Dans le cas d'une pratique en compétition de niveau supérieur au **grade 5**, veuillez fournir au club un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la voile en compétition.

Mineurs : Conformément aux dispositions de l'article L231-2-III du Code du Sport, l'obtention ou le renouvellement d'une licence FFVoile pour les personnes mineures est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale.

Club Sport Loisir (CSL) Handivoile :

L'inscription au CSL comprend la mise à disposition d'un bateau pour la durée des séances **ou** le stationnement d'un bateau personnel.

En cas de doute sur les capacités de natation, l'accès aux séances de navigation sera conditionné à la présentation annuelle d'un certificat de non panique en immersion, avec brassière de sécurité. Celui-ci peut être obtenu auprès de tout MNS. La brassière de sécurité peut être mise à disposition le temps de la certification.

Les séances encadrées ont lieu **selon le calendrier proposé en début de saison**, hors période de vacances scolaires, commencent après la journée de dés-hivernage et se terminent avant la journée de rangement.

La participation à une séance ne peut se faire qu'après inscription, en fonction des places disponibles. L'impossibilité de participer à une séance en raison d'un manque de place disponible ne saurait donner cours à un quelconque remboursement.